Privilège-M. Nystrom

Je puis toutefois assurer aux députés que le gouvernement a pris cette initiative en toute bonne foi, et dans l'unique intention d'améliorer les installations et le matériel de manutention et de transport du grain au Canada. C'est là une de mes responsabilités. Je lui accorde d'ailleurs une très grande priorité. Ni la Chambre ni les comités ne siégeaient à ce moment-là. S'il y avait eu un comité nous en aurions bien évidemment tenu compte. Il n'y a absolument rien eu d'irrégulier ni la moindre manœuvre politique ou partisane dans la nomination de ce groupe de travail. Cela a été fait dans l'intérêt du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Cela a été fait dans l'intention d'améliorer le système de manutention et d'expédition du grain au Canada. Je tiens à le dire à Votre Honneur très sincèrement et sans la moindre équivoque de ma part.

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer mon avis sur la question de privilège soulevée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), avec qui je suis tout à fait d'accord. Le 23 novembre, j'ai posé une question à cet égard au leader du gouvernement à la Chambre.

Loin de moi l'intention de mettre en doute la sincérité du ministre des Transports (M. Mazankowski) à lancer une étude de ce genre, étant donné l'importance du transport du grain, ou l'étude sur la suppression des lignes ferroviaires qu'il a entreprise de concert avec un autre député. Mais je pense qu'il est passé à côté de la question. La question, c'est que les députés des divers partis n'ont rien eu à voir avec cette étude financée par l'État, et c'est en quoi il y a violation des droits et privilèges de chaque député pris individuellement comme l'a dit le député de Yorkton-Melville.

Hier, le ministre a affirmé que le comité avait été constitué à un moment où la Chambre ne siégeait pas. Il y a pourtant le cabinet du chef de l'opposition (M. Trudeau), le leader adjoint de notre parti à la Chambre et notre whip. Il aurait suffi d'un coup de téléphone pour demander si des députés de mon parti, ceux du NPD et ceux du Crédit social désiraient y participer. Étant donné que ces deux études sont d'intérêt national, et spécialement le rapport du député de Lisgar (M. Murta), je suis persuadé que beaucoup de députés auraient aimé apporter leur concours au gouvernement. On ne peut pas comparer cette étude au rapport Booze-Allan, car dans ce cas il s'agissait d'une étude extérieure commandée par le gouvernement du Canada.

Il y a un autre point qui n'a pas été abordé jusqu'ici. Quand des députés voyagent aux frais de l'État, nous devrions y avoir droit également. En notre qualité de députés, nous avons droit à dix voyages par année vers n'importe quel point du Canada. Le ministre des Transports sait, pour avoir été critique des transports, qu'il est très difficile d'arriver à maximiser l'emploi de ces dix voyages quand on s'intéresse aux questions de transport. Pourtant, les députés d'en face ont profité d'une occasion très spéciale de visiter diverses régions dans l'Ouest

du pays et d'y rencontrer les parties intéressées, chose qui n'a pas été offerte aux députés de ce côté-ci.

L'autre point que je tiens à soulever est le suivant: les membres du groupe d'étude ont été invités à assister à des rencontres fédérales-provinciales et à discuter de ce rapport en vue d'assurer la participation des ministres provinciaux des Transports et de l'Agriculture. Les députés de l'opposition n'ont pas eu ce privilège.

Il vaut la peine de rappeler la réponse du leader de la Chambre à la question que je lui ai posée le 23 novembre dernier. En ce qui a trait à la commission dite parlementaire constituée de députés progressistes conservateurs seulement, même si je reconnais le dévouement des membres de cette commission, j'ai posé la question suivante:

...le président du Conseil privé pourrait-il assurer à la Chambre que les commissions parlementaires comprendront à l'avenir des députés des deux côtés de la Chambre ...

Comme il en est fait état dans le hansard, le président du Conseil privé et ministre du Revenu national (M. Baker) a répondu ceci:

Monsieur l'Orateur, je me réjouis du fait que le député ait posé cette question. J'ai toujours estimé—et je sais que le premier ministre partage ce point de vue—qu'il se trouvait des deux côtés de la Chambre des talents qui ont été trop longtemps inexploités. Nous avons mis à l'essai la formule dont parle le député.

Il est vraiment dommage qu'il n'ait pas songé aux députés de l'opposition au moment où il a mis à l'essai cette formule.

M. Lefebvre: C'est un oubli sans importance.

M. Lumley: Il a poursuivi ainsi:

Je n'ai aucune objection à ce qu'un groupe d'étude de ce genre soit composé de députés représentant tous les partis à la Chambre. Bien des questions sur les rouages du gouvernement, qui ne sont aucunement sectaires, pourraient être discutées par des députés de tous les partis. Je souscris entièrement à la proposition qui sous-tend la question.

Nous espérons, monsieur l'Orateur, que vous donnerez raison au député de Yorkton-Melville au sujet de cette question de privilège. Toutefois, avant que Votre Honneur ne rende sa décision, peut-être le leader du gouvernement à la Chambre souhaiterait-il s'engager solonnellement devant la Chambre à ce que le gouvernement n'organise plus jamais de comités parlementaires composés uniquement de ministériels.

M. l'Orateur: De nombreux députés demandent à prendre la parole. Je leur saurais gré de s'assurer que leur intervention apportera bien des faits nouveaux sur le débat en cours.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je vous approuve totalement d'inviter les députés à cesser de parler de parti pris à propos de cette affaire. Ou si vous le voulez, il ne s'agit pas de contester le fait que cette affaire est de nature partisane et le gouvernement n'a pas à s'inquiéter de défendre sa position.

De plus, il n'est d'aucun intérêt de se quereller sur ce qui, dans ce rapport, est à retenir. Il n'est d'aucun intérêt pour la question fondamentale de chercher à établir si le rapport est utile ou non. Il s'agit en fait de savoir si l'on a porté atteinte à la tradition et aux règles de la Chambre.